



LE PROJET EN BREF

Entre janvier 2014 et juin 2015, la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) mène un travail sur le sujet du développement économique dans les territoires transfrontaliers (notamment entre la France et les Etats voisins), face à un constat multiple :

- ≡ Le potentiel de développement économique des territoires transfrontaliers n'est pas suffisamment utilisé (manque d'ouverture au transfrontalier des PME par exemple).
- ≡ Les politiques publiques de chaque Etat évoluent en la matière, sans être coordonnées sur les frontières.
- ≡ Le lancement des programmes 2014-2020 rend nécessaire l'élaboration d'outils au service des gestionnaires des programmes, notamment sur des thèmes qui montent en puissance (développement économique, innovation, PME, emploi-formation, ingénierie financière, etc.).

OBJECTIFS GENERAUX

- ≡ Apporter aux acteurs de la coopération transfrontalière une meilleure connaissance des enjeux en matière de développement économique des territoires transfrontaliers et des liens entre les aspects économiques et de l'emploi.
- ≡ Faciliter le développement économique des territoires transfrontaliers, en contribuant à la levée des obstacles, à la recherche et à la diffusion d'outils et de bonnes pratiques.
- ≡ Encourager et renforcer les échanges et les partenariats entre les acteurs de la coopération sur les territoires transfrontaliers en matière de développement économique et d'emploi.
- ≡ Contribuer à l'évolution des conditions-cadres s'appliquant aux territoires transfrontaliers en matière de développement économique et d'emploi.

DEROULEMENT DU PROJET

Phase 1 : Diagnostic (janvier – août 2014)

Cette première phase vise à dresser un état des lieux du développement économique dans un contexte transfrontalier. Le projet a été lancé par une conférence européenne le 15 avril, qui a eu comme objectif de lancer le débat, de susciter l'adhésion des partenaires. Plus de 70 entretiens ont été menés sur toutes de frontières de la France métropolitaine et dans trois autres territoires européens : Vienne-Bratislava (AT-SK), Meuse-Rhin (DE-BE-NL) et Danemark-Allemagne. Ces rencontres ont alimenté les versions intermédiaires du diagnostic et des fiches de bonnes pratiques.

Phase 2 : Co-construction des outils (septembre 2014 – janvier 2015)

Cette phase a comme objectif de produire des outils méthodologiques pour améliorer la création de partenariats et la prise en compte du développement économique transfrontalier dans les programmes européens. Afin de s'assurer de la pertinence des outils, **deux groupes de travail**, composés des acteurs de part et d'autre de la frontière, seront formés pour fournir le matériau nécessaire à l'élaboration des outils.

Phase 3 : Finalisation et diffusion des outils (février – juin 2015)

Tous les livrables (en français et anglais) seront disponibles sur le site internet de la MOT :

1. [Compte-rendu de la conférence de lancement](#)

2. Diagnostic sur le développement économique intégré des territoires transfrontaliers
3. Fiches de bonnes pratiques
4. Vadémécum pour faciliter l'émergence de projets de développement économique transfrontalier

Ce document proposera notamment des outils que les programmes européens pourront utiliser pour faciliter l'émergence des projets dans les domaines du développement économique et de l'emploi (vadémécums, animation, événements de réseau, ateliers de travail, etc.).

5. Vadémécum pour la dynamisation des partenariats transfrontaliers autour du développement économique

Ce document contiendra des indications sur les moyens de susciter l'adhésion des différents acteurs impliqués (du niveau national au niveau local) et de renforcer les partenariats autour du thème du développement économique en lien avec l'emploi sur un territoire transfrontalier.

6. Recommandations

Ces recommandations porteront notamment sur l'évolution des conditions-cadres, sur la gouvernance, sur les orientations stratégiques en matière de développement économique en transfrontalier.

LES GROUPES DE TRAVAIL

Deux groupes de travail sont organisés, afin de préparer la rédaction des deux vadémécums du projet. Tandis que le premier groupe traite des **démarches partenariales** au sein d'un espace transfrontalier (jeux d'acteurs locaux, nationaux et européens du développement économique, avec des questions de gouvernance, de stratégies de développement économique et de financements), le second groupe se penche sur le contenu de ce partenariat et la manière dont il doit être orienté pour faire **émerger des projets opérationnels** (porteurs de projets ; acteurs économiques).

Les deux vadémécums sont donc organisés comme suit :

1. L'aide à l'émergence des projets de développement économique transfrontalier
2. L'optimisation des démarches de partenariats transfrontaliers autour du développement économique

L'objectif de ces deux vadémécums thématiques est de **répondre aux questions que se posent les acteurs locaux souhaitant bâtir des partenariats et monter des projets économiques transfrontaliers**.

Chaque groupe de travail se réunira deux fois. Toutes les réunions auront lieu à Paris.

- **27 octobre 2014, de 10h30 à 16h30 – 1^e rencontre du GT « Projets »**
28 octobre 2014, de 10h30 à 16h30 – 1^e rencontre du GT « Partenariats »
 Cette première session d'ateliers sera consacrée à l'identification des sujets à traiter et au choix du format des vadémécums.
- Entre ces deux sessions, les participants sont invités à s'impliquer de manière active dans la rédaction, notamment *via* des contributions écrites.
- **15 décembre 2014, de 10h30 à 16h30 – 2^e rencontre du GT « Projets »**
16 décembre 2014, de 10h30 à 16h30 – 2^e rencontre du GT « Partenariats »
 Cette seconde session permettra de finaliser le sommaire, les parties et la rédaction des vadémécums.
- Après la fin des groupes de travail, les participants apportent des informations supplémentaires et relisent les productions.

Pour chaque groupe de travail, la MOT vise rassembler environ 15 – 20 participants représentant : des chambres consulaires, des entreprises, des clusters, des centres de recherche, des agences de développement économique, des collectivités territoriales (y compris autorités de gestion et secrétariats techniques conjoints des programmes européens), des services de l'Etat (ministère, DIRECCTE), des services publics de l'emploi et EURES-T, Bpifrance, la Caisse des Dépôts, la DG Entreprise, la DG REGIO.

Les participants sont invités à prendre part au groupe de travail qui les intéresse le plus et dont le sujet est du ressort de leurs compétences, mais il est tout à fait possible de participer aux deux groupes de travail.

1. L'AIDE A L'EMERGENCE DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE TRANSFRONTALIER

Comment informer les porteurs de projet et accompagner les initiatives économiques à dimension transfrontalière ?

Ce groupe de travail s'intéressera davantage à la dimension micro du développement économique transfrontalier et à la **manière dont on peut faciliter le montage de projets**. Le point de vue sera avant tout celui du porteur de projet.

Exemples de questions autour desquelles les participants au groupe de travail doivent répondre pour aider à la rédaction du vademécum, autour du cycle de vie du projet :

- Comment identifier les avantages à coopérer ou à avoir des liens économiques transfrontaliers et sensibiliser les acteurs à ceux-ci ?
- Par quels moyens trouver son partenaire économique (forums, présentations, annuaires, cafés à projets, ateliers de travail, visites d'entreprises, etc.) ?
- Comment accompagner les porteurs de projet (diagnostic du territoire, études par filière, conseils sur la législation, assistance des CCI, des agences de développement, des collectivités, du réseau Entreprise Europe Network, programmes de coopération territoriale européenne -CTE, etc.) ?
- Comment élaborer un appel à projets (pour les programme CTE) sur le développement économique transfrontalier : partenariat à consulter pour la rédaction, calendrier depuis l'élaboration jusqu'à la sélection des projets, contenu (orientations stratégiques, actions types, critères de sélection) ?
- Par quels moyens aider financièrement les entreprises ? Comment les orienter vers le dispositif le plus pertinent (subventions des programmes européens, régime d'aide d'Etat, ingénierie financière, aides indirectes, H2020, Cosme, CPER, etc.) ?
- Comment pérenniser les initiatives après la fin des financements publics ?
- Comment évoluer vers un nouveau projet ?

2. L'OPTIMISATION DES DEMARCHES DE PARTENARIATS TRANSFRONTALIERS AUTOUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Comment favoriser le dialogue entre acteurs économiques et publics et structurer une action conjointe en territoire transfrontalier ?

Pour ce groupe de travail, la réflexion portera sur le **cadre général des partenariats économiques** (réglementaire, stratégique, programmatique, etc.) en territoire transfrontalier. Les questions seront étudiées dans une vision d'ensemble du développement économique des territoires transfrontaliers.

Exemples de questions autour desquelles les participants au groupe de travail doivent répondre pour aider à la rédaction du vademécum :

- Comment trouver le bon interlocuteur de l'autre côté de la frontière ou dans son propre pays ? Par quels moyens améliorer la connaissance réciproque et la mise en réseau (structures dédiées, plateformes virtuelles, événements, pépinières, espaces de coworking) ?
- Quels acteurs, qu'ils soient publics, parapublics ou privés, doivent dialoguer entre eux et sur quels sujets ? Comment améliorer notamment le lien entre le monde de l'entreprise et les institutions publiques ?
- Comment articuler les échelles (du local à l'europpéen ; croisement des dimensions territoriale et sectorielle) en lien avec les différentes dimensions du développement économique (politiques, outils de soutien, financements) ?
- Comment construire un partenariat dans la durée, le pérenniser (passer du projet individuel à un programme de travail ou une stratégie commune) ? Comment fédérer les acteurs autour d'une vision, d'objectifs communs pour le territoire ?
- Comment mettre en avant les potentiels avantages à travailler en commun au moment de la création d'un partenariat ? Par quels moyens identifier les filières économiques pour lesquelles il est avantageux d'avoir une dimension transfrontalière ?
- Comment dépasser les logiques de concurrence ? Comment assurer des gains pour chaque partie, même dans des contextes de fortes disparités ?
- Comment éliminer les barrières à la coopération (en lien avec les compétences linguistiques, la législation et les règles administratives) ?
- Comment articuler au niveau stratégique les différents dispositifs de financement (programmes de coopération territoriale européenne -CTE, programmes FEDER-FSE régionaux, H2020, Cosme, CPER, etc.) ?